

parle de gaspillage, monsieur l'Orateur. La mauvaise classification, et surtout la surclassification, sur laquelle le gouvernement, par négligence, a fermé les yeux année après année, coûte aujourd'hui 75 millions de dollars annuellement.

J'ajouterai seulement, monsieur l'Orateur, qu'en mon absence, le président du Conseil du Trésor a déposé les conclusions de l'étude sur la classification. Il n'a pas eu la courtoisie d'observer la pratique établie par son prédécesseur qui avait déclaré qu'il ne se contenterait pas de déposer ce rapport, mais qu'il préciserait aussi les mesures que le gouvernement juge nécessaire de prendre afin de réaliser les économies qui s'imposent pour réduire le gaspillage gouvernemental.

Nous savons que le système actuel comporte des caractéristiques qui entraînent la surclassification systématique, et nous aborderons cette question dès que nous disposerons des prévisions budgétaires du ministre. Je ne crois pas que nous réussissions à faire dire au gouvernement comment il se propose d'économiser quelque 75 millions de dollars en mettant fin à la surclassification. Le gouvernement peut-il nous assurer que cela ne se reproduira pas dans le cas de la nomination des candidats et de la classification des postes des conseils de recherche? Encore une fois, le gouvernement a délégué ses pouvoirs.

Nous examinons actuellement toute la question des sociétés de la Couronne, la façon dont elles sont menées, le rôle qu'elles jouent et les initiatives qu'elles prennent. J'espère que le bill omnibus traitant des sociétés de la Couronne sera bientôt présenté à la Chambre. Naturellement, je sais que ce ne sera pas avant les élections, parce que le gouvernement s'en fiche. Il laisserait les sociétés de la Couronne poursuivre sur leur lancée, même s'il est reconnu que certaines d'entre elles jettent l'argent du contribuable par les fenêtres et suivent des pratiques douteuses au détriment du public.

Je reviens à ce que je disais sur la vision étriquée que le gouvernement a de ces conseils et sur son manque de compréhension. Monsieur l'Orateur, il y a priorité et priorité. Quand il s'agit de recherche et de développement en ce qui concerne particulièrement le Conseil de recherches médicales et le Conseil national de recherche, il y a lieu de se demander si le gouvernement a raison de déléguer ses pouvoirs.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je fais remarquer que le bill apporte une modification intéressante en ce qui concerne les secrétaires parlementaires. Le paragraphe 2(2) de la loi sur les secrétaires parlementaires prévoit actuellement que:

(2) Le nombre des secrétaires ne sera jamais supérieur à celui des Ministres occupant des charges pour lesquelles des traitements sont prévus à l'article 4 de la loi sur les traitements.

L'article 31 du bill modifie cet article comme suit:

(2) Le nombre des secrétaires parlementaires qui sont nommés ne peut excéder le nombre de Ministres exerçant une charge pour laquelle est prévu un traitement à l'article 4 de la loi sur les traitements.

Cette modification vise à remédier à une anomalie de la loi. La loi actuelle exige la démission du secrétaire parlementaire lorsque le ministre se démet de ses fonctions. Il ne peut jamais y avoir plus de secrétaires parlementaires que de ministres. Or le bill ne prévoit pas une augmentation du nombre de secrétaires parlementaires, mais il en fixe plutôt le nombre au moment de la nomination.

Organisation du gouvernement—Loi

Je signale un point important, monsieur l'Orateur, qui, je crois, va au cœur de la question: étant donné que la démission d'un ministre n'exige plus celle de son secrétaire parlementaire, il pourrait, en raison de cette modification, y avoir plus de secrétaires parlementaires que de ministres.

Je crois avoir communiqué à la Chambre la position de mon parti sur plusieurs sujets d'intérêt. Je n'ai pas l'intention de parler plus longuement parce que je sais que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, notamment des députés du Nouveau Parti démocratique, désirent faire savoir ce qu'ils trouvent satisfaisant ou répréhensible dans le bill.

Cependant, je ne puis donner au leader du gouvernement à la Chambre l'assurance qu'il réclame que ce bill sera adopté rapidement. Nous n'avons pas l'intention de faire obstruction à la mesure, mais à mon avis si le gouvernement était sincère dans cette affaire, il aurait englobé les questions des pêches et de l'environnement. Je suis d'avis que le gouvernement manque de franchise et qu'il en a profité pour inclure dans le bill bien d'autres questions. Nous, dans notre Parti n'avons d'autre choix que de rester fermes, maintenant qu'il nous a été donné de faire connaître nos réserves, au nom de nos commentants dans toutes les régions du pays.

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, comme vient de le dire avec beaucoup d'éloquence le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), ce bill traite de «l'organisation du Canada et des questions qui s'y rattachent ou en dépendent». Je ne pense pas être en mesure de commenter tous les aspects de ce bill et d'autres députés de mon parti traiteront des parties du bill qui les intéressent particulièrement.

L'attitude du député de Hamilton-Ouest m'a semblé intéressante en ce sens qu'il s'est uniquement penché sur le passé et qu'il n'a présenté au nom de son parti aucune idée nouvelle applicable dans l'avenir. Cela me fait peur car il représente un parti qui espère former un jour le gouvernement. A mon avis, en tant que député de la région que je représente, un parti qui est uniquement tourné vers le passé . . .

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège et je le fais à contrecœur parce que j'ai reproché au leader du gouvernement d'être intervenu pendant que je parlais. J'aimerais bien que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour) cesse de citer mes paroles de travers ou de les citer hors contexte. J'ai déjà dit à plusieurs reprises que d'autres députés de mon parti qui se spécialisent dans certains domaines parleraient des aspects du bill qui se rapportent à leurs domaines de spécialisation respectifs. Le député à lui-même dit qu'il n'avait pas les connaissances nécessaires pour commenter le bill et je suis d'accord avec lui là-dessus. J'ai également dit à la Chambre, sans aucune honte, que les députés qui prendraient la parole après moi feraient connaître exactement, aux fins du compte rendu, la position de mon parti au sujet de ce bill d'application générale.

● (1610)

C'est peut-être une simple question de privilège. Par ailleurs, j'aimerais tout simplement dire à certains des nouveaux députés qu'ils devraient écouter plus attentivement quand le premier porte-parole d'un parti parle afin d'avoir une idée de ce qui se passe.